

## Transmettre et promouvoir la culture et les arts

Ces métiers sont liés à la connaissance, à la création et à l'enseignement artistique. Leurs domaines d'actions sont très variés allant de la mise en place de projets culturels, à l'enseignement, l'accueil du public et à l'organisation d'événements et d'animation.

Les collectivités territoriales sont le principal financeur de ces activités culturelles locales.

Leurs missions essentielles sont l'animation et la gestion des équipements et des activités culturelles. Elles disposent pour cela de musées, de bibliothèques, de bibliobus, de théâtres, d'orchestres, d'écoles d'art (musique, danse, art dramatique, art plastique, etc.) et de services d'archives, d'archéologie, d'espaces multimédias, de salles polyvalentes ou spécialisées, de cinémas.

Elles interviennent également dans l'organisation de festivals, de salons, de fêtes locales...

## Quels métiers ?

CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Directeur d'école des beaux Arts</li> <li>➤ Directeur de l'action culturelle</li> <li>➤ Conservateur de bibliothèque</li> <li>➤ Bibliothécaire</li> <li>➤ Professeur de conservatoire</li> <li>➤ Conservateur de musée</li> <li>➤ Responsable de médiathèque</li> <li>➤ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Documentaliste</li> <li>➤ Médiateur culturel</li> <li>➤ Gestionnaire d'équipement culturel</li> <li>➤ Enseignant d'arts plastiques</li> <li>➤ Animateur multimédia</li> <li>➤ Animateur du patrimoine</li> <li>➤ ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Agent d'accueil</li> <li>➤ Guide animateur de musée</li> <li>➤ Médiateur du livre</li> <li>➤ Archiviste</li> <li>➤ Gestionnaire de prêt en bibliothèque</li> <li>➤ Surveillant des musées</li> <li>➤ ...</li> </ul>

## Où travailler ?

**LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITES** : salles de spectacles, bibliothèques et médiathèques, musées, écoles de musique, de danse et d'arts plastiques

**LES DEPARTEMENTS** (Conseil départemental) : archives, bibliothèques départementales, musées

**LA REGION** (Conseil régional) : patrimoine culturel et musées

## Quelles perspectives ?

Ce secteur est marqué par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui ont fait évoluer les pratiques et l'accueil du public. La valorisation du patrimoine local et la mise en œuvre de politiques culturelles nécessitent de recruter des professionnels des arts et de la culture.



## Comment accéder à ces emplois ?

### ▶ PAR VOIE DE CONCOURS

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<ul style="list-style-type: none"><li>- Conservateur du patrimoine (A+)</li><li>- Conservateur des bibliothèques (A+)</li><li>- Attaché de conservation du patrimoine</li><li>- Bibliothécaire</li><li>- Directeur d'établissement d'enseignement artistique</li><li>- Professeur d'enseignement artistique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Assistant d'enseignement artistique</li><li>- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques</li><li>- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe</li><li>- Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</li></ul>

- ▶ **PAR RECRUTEMENT DIRECT** dans le grade d'adjoint du patrimoine de catégorie C et pour les personnes reconnues handicapées.
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PUBLIC** : recrutement de personnels non titulaires pour des missions temporaires, pour des chargés de mission...
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PRIVE** : Apprentissage, CAE/CUI, Emploi d'avenir...

Pour plus d'informations, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature.

- ▶ [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)
- ▶ [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- ▶ [www.fncdg.fr](http://www.fncdg.fr)

### VOTRE CONTACT DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

#### Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vienne

Téléport 2 – Avenue René Cassin – CS 20205  
86962 FUTUROSCOPE cedex

Tél. 05 49 49 12 12

Mail : [emploi-concours@cdg86.fr](mailto:emploi-concours@cdg86.fr)

Site Internet : [www.cdg86.fr](http://www.cdg86.fr)

